



Ligue de Football des Pays de la Loire
Impraticabilité de terrain Formulaire



Transmission avant vendredi 16h00 : à transmettre au(x) Centre(s)de Gestion concerné(s) par messagerie officielle avec l'arrêté municipal/la décision privée :

Transmission après vendredi 16h00* : à transmettre au(x) Centre(s)de Gestion concerné(s) par messagerie officielle avec l'arrêté municipal/la décision privée :

Compétition Ligue : intemperies@fpl.fff.fr

Compétition District 49 : intemperies@foot49.fff.fr / Compétition District 53 : intemperies@mayenne.fff.fr / Compétition District 72 : intemperies@sarthe.fff.fr / Compétition District 85 : intemperies@foot85.fff.fr

Club recevant :

N° affiliation :

Désignation du ou des terrain(s) impraticable(s) :

Commune	Terrain	Date d'impraticabilité

N° Match Obligatoire (Disponible sur Footclubs)	Compétition Catégorie – Division – Groupe	Equipe adverse	« Déplacé sur le terrain de ... » / « Pas de terrain de repli »

JOINDRE IMPERATIVEMENT LA COPIE DE L'ARRETE MUNICIPAL OU DE LA DECISION PRIVEE

L'ENREGISTREMENT REVIENT AU CENTRE DE GESTION

Transmission avant vendredi 16h00

Réservé au Centre de Gestion, la date de réception du courriel faisant foi

Transmission après vendredi 16h00

***(uniquement si procédure d'urgence décidée par le Centre de Gestion concerné)**